



Consultation publique portant sur l'encadrement tarifaire de la terminaison d'appel vocal mobile outre-mer en 2013.

Contribution du groupe Iliad

Iliad s'est toujours prononcé en faveur d'une diminution importante des tarifs de terminaisons d'appels prenant en compte la réalité des coûts supportés, de plus en plus faibles, et la volonté de notre groupe de proposer des offres d'abondances forfaitaires sans limitation de temps.

Le projet de décision mis en consultation propose une baisse significative des plafonds tarifaires pour les opérateurs mobiles ultramarins, à 1 c€ par minute. Cette baisse pourrait favoriser l'intégration des principaux territoires d'outre-mer dans les forfaits.

Nous sommes donc globalement favorables à ce projet de décision, favorisant la continuité territoriale.